

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

MUR DU CIMETIERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis concurrents des entreprises sollicitées pour les travaux de réfection d'une partie du mur du cimetière. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise CAILLAT pour un montant de 8 772,85 euros H.T.

TAXE D'AMENAGEMENT

A l'unanimité le Conseil municipal fixe le taux de la Taxe d'Aménagement à 3,5 %. Décide une exonération maximale pour les prêts à taux zéro renforcés et 20 % pour les commerces de moins de 400 m² et les bâtiments à usage industriels.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

- Fixe, à l'unanimité, les indemnités de fonction du Maire à 25 % de l'indice brut 1015, des Adjointes à 8.25 % et 6 % du même indice pour délégation à un Conseiller municipal.

POUVOIR DE POLICE SUR LA COMMUNE EN MATIERE DE DECHETS

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le pouvoir de police en matière de déchets sur le territoire communal.

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Considérant l'absence complète d'utilité publique de ce terrain, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à son détachement du domaine public.

CONTRAT EXTINCTEURS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le quatrième adjoint présente au Conseil municipal les offres concurrentes pour la maintenance des extincteurs des bâtiments communaux. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, 2EPI. De VALENCE.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.H.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage relatif au projet de centre aquatique intercommunal. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage.

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits (concessions et droits similaires, logiciels... pour la somme de 70,00 euros). Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Pour extrait
en Mairie, le 25 novembre 2011
le Maire,